

ATELIER

Des élus soutiennent l'innovation. Et vous ?

Un atelier pour quoi ?

De nouvelles initiatives émergent sur votre territoire et les porteurs de projets viennent vous solliciter. Faut-il les soutenir et comment ?

Vous repérez des besoins sur votre territoire et vous souhaitez trouver des nouvelles solutions pour y répondre. Comment les faire émerger ?

Vous sentez qu'il faut innover pour rendre plus dynamique et attractif votre territoire. Quel peut être votre rôle pour susciter, l'innovation du territoire et des acteurs ?

A travers la présentation de deux expériences, cette webconférence vous permettra de comprendre ce qui est innovant et d'identifier quel peut être votre rôle dans l'innovation.

Un atelier pour qui ?

Cet atelier s'adresse principalement aux élus qui s'interrogent sur comment accompagner, voire susciter les démarches et projets novateurs. Il peut également concerner les agents de développement qui travaillent avec les élus dans cet objectif.

Au programme

Cet atelier vous propose 1h30 en webconférence pour découvrir l'expérience de deux élus ayant soutenu des projets porteurs d'innovation et dialoguer avec eux :

- Projet de [garage associatif et solidaire en Corrèze](#), présenté par Viviane Dantony, maire de Lacelle, et Laure Martinie, animatrice Leader Pays de Tulle Vézère Monédières
- Projets de [parc photovoltaïque citoyen](#) et [d'habitat groupé participatif](#) sur la commune de Luc-sur-Aude (11), présentés par Jean-Claude Pons, maire, et Juliette Theveniaut, chargée de projets

A l'issue de cet atelier, vous aurez des éléments pour parler d'innovation et présenter un projet innovant.

Qui intervient ?

Témoignages de deux élus locaux et d'agents de développement

Animation et intervention : Mylène Thou, chargée de mission Valorisations des recherches et Innovations, Cap Rural

En pratique

- **25 septembre 2017**, 11h-12h30, sous forme de **webconférence**
- Vous devez disposer d'un ordinateur et d'une connexion à Internet
- Participation soumise à la cotisation annuelle à Cap Rural ([télécharger le bulletin de cotisation](#))
Les élus sont dispensés de cotisation si leur structure cotise pour un ou plusieurs de leurs salariés
- 20 participants maximum. Date limite d'inscription : avant le 20 septembre 2017
- Contact : **Mylène Thou**, 04 75 78 17 15 / 06 77 83 45 03, valorisations.innovations@caprural.org